



SITUATIONS NON RÉGLEMENTAIRES DE GESTION DE DÉCHETS

ACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL











RAPPELS SUR LES RISQUES LIÉS AUX DÉPÔTS SAUVAGES

- Pollution

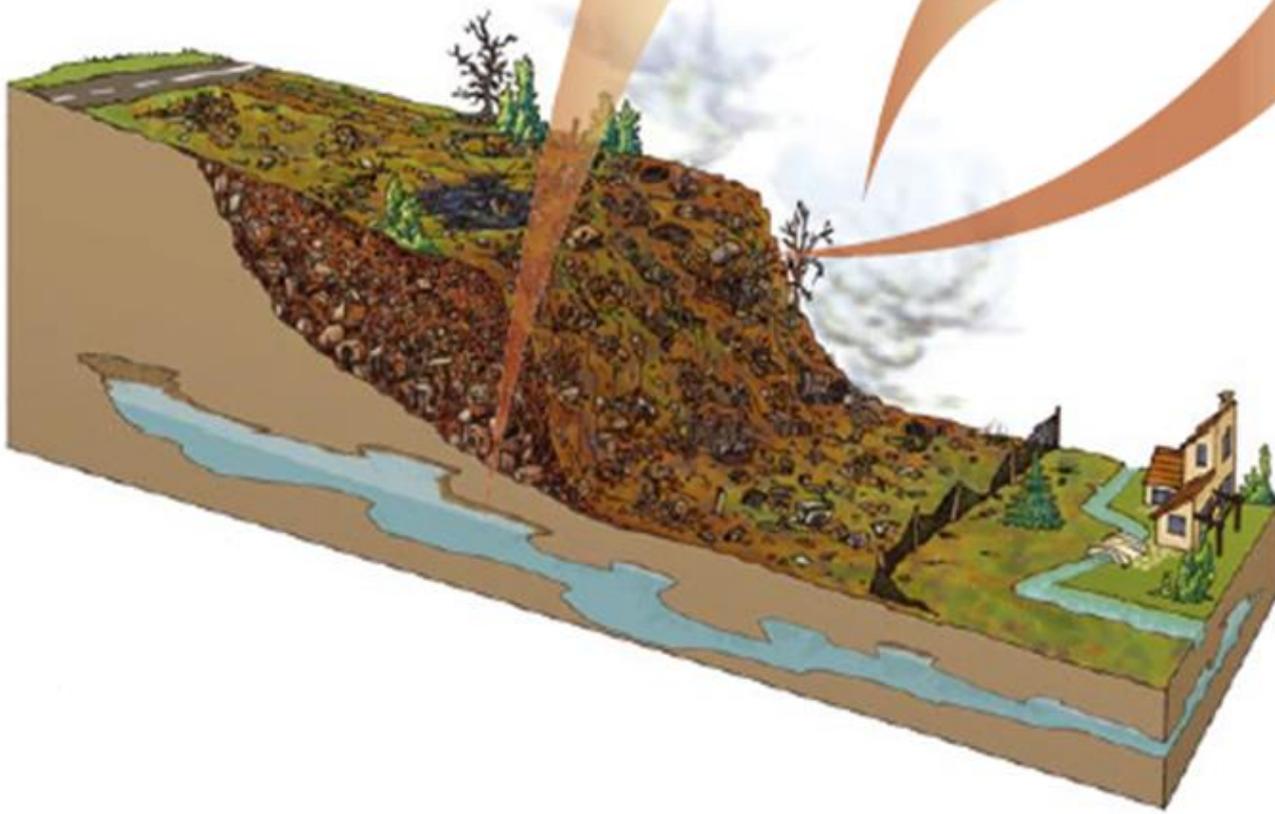
 - ➔ **qualité du milieu naturel**

- Dégradation des caractéristiques géotechniques du site

 - ➔ **stabilité du milieu**

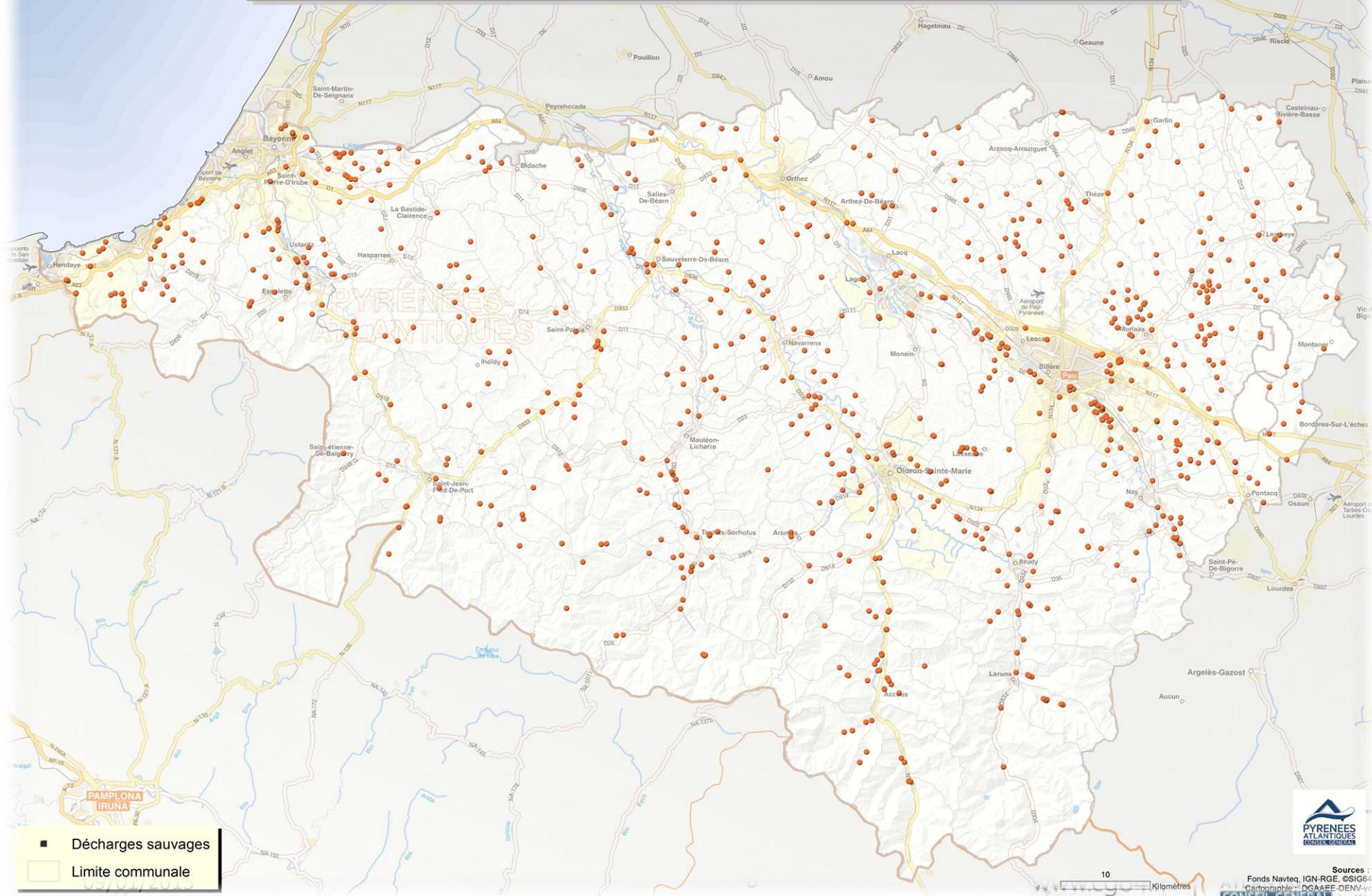
IMPREVISIBILITE

Impact eaux



Impacts majeurs sur l'environnement

Localisation des décharges sauvages non autorisées



PRINCIPE DE BASE DE LA RÉHABILITATION

Eau = vecteur de la pollution

- ➔ Isoler les déchets de l'eau :
1. Stabiliser les déchets (compactage)
 2. Couvrir les déchets par des argiles (dôme)
 3. Création des fossés : déviation des eaux de ruissellement
 4. Intégration dans les paysages

ANALYSES TERRAIN POUR REHABILITATION DURABLE

- Quelles natures de déchets visibles?
- Quelle gestion du site?



- Quels sont les équipements de collecte les plus proches ?



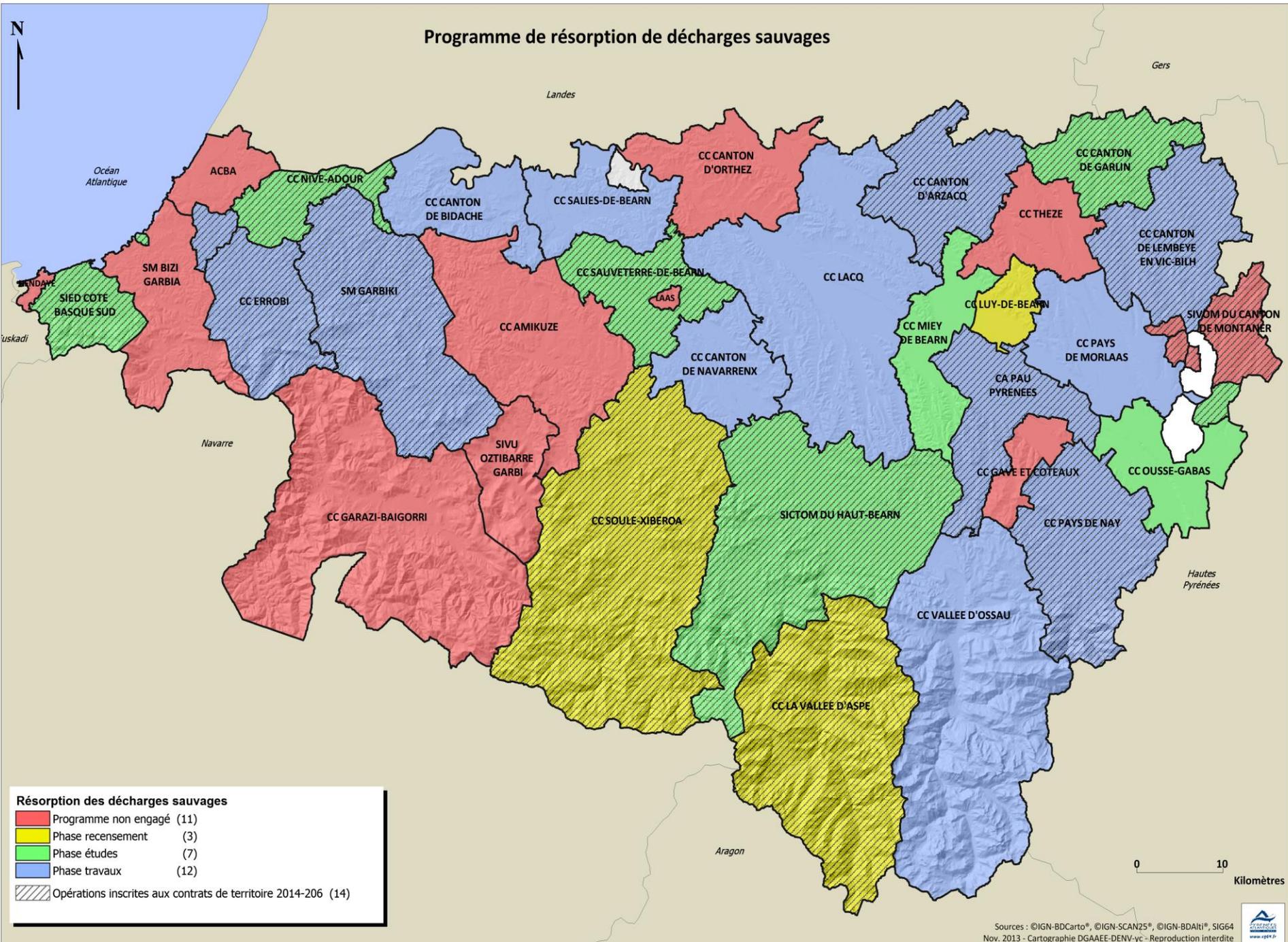
- Réhabilitation ou développement de solutions alternatives?

ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT DANS LA REHALITATION DE SITES DEPUIS 1998

Conseil technique et administratif
sur les procédures opérationnelles :

- Diffusion de modèles de CCTP
- Incitation à l'utilisation de chantier d'insertion
- Rappel sur la nécessité d'1 instruction aux Hypothèques
- Promotion des démarches intercommunales
- Conseils sur le plan de financement

Programme de résorption de décharges sauvages



Résorption des décharges sauvages

- Programme non engagé (11)
- Phase recensement (3)
- Phase études (7)
- Phase travaux (12)
- Opérations inscrites aux contrats de territoire 2014-2016 (14)